

Règles capitales de sécurité de Minéraux Harsco

1. Je respecterai toutes les règles de sécurité et je ne permettrai pas consciemment à quiconque de travailler d'une manière non sécuritaire.
2. Je ne me présenterai pas au travail sous l'influence de l'alcool ou de drogues sur un site de Minéraux Harsco ou tout autre site Harsco.
3. Je ne ferai pas fonctionner d'équipement sans avoir obtenu la formation et l'autorisation adéquates ni sans avoir effectué une inspection documentée avant le quart de travail. Je ne ferai pas fonctionner d'équipement si je ne me conforme pas à ses limites de sécurité définies.
4. Je porterai l'équipement de protection personnelle adéquat pour l'endroit et la tâche à accomplir.
5. Je ferai toujours le verrouillage et l'étiquetage de l'équipement avant de travailler avec ce dernier et je vérifierai si toutes les sources d'énergie sont isolées.
6. Je porterai une ceinture de sécurité en tout temps lorsque je ferai fonctionner l'équipement mobile.
7. J'utiliserai le « 3 points de contact » lorsque je monterai ou descendrai de l'équipement.
8. J'obtiendrai toujours l'autorisation avant d'entrer dans un espace clos.
9. Je me protégerai toujours des chutes dans les endroits où je pourrais faire une chute de plus de 1,2 mètre (4 pieds).
10. Je signalerai immédiatement toutes les blessures, les accidents évités de justesse et les dommages.